Procès-Verbal Conseil municipal du samedi 29 avril 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt et trois, le samedi 29 avril, à 19h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. François ROUVEYROL, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : jeudi 27 avril 2023 ;
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 7

Présents : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUVEYROL.
Représentés : Robert DEMOLIN représenté par Jean-Claude AUBERLET
Excusés : Fanny JACQUART, Rémy MONET, Patrick ROY.

1.Décision du Conseil municipal sur l'urgence de la convocation (article L 2121_1 du CGCT).

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que dans l'attente des versements des subventions liées aux travaux en cours au Village de gîtes et des locations, le Trésorier Principal ne peut honorer les factures des entreprises. Afin de débloquer cette situation, il convient, en urgence, de voter une avance de trésorerie remboursable et, en parallèle, d'actualiser le plan de financement au regard des derniers devis et de la demande des services de l'Etat de séparer ce qui relève des économies d'énergies du reste des travaux.
L'ensemble des élus présents donne leur accord pour la tenue du Conseil et examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

2. Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET se propose.

☞ Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Approbation du PV du Conseil municipal du samedi 14 avril 2023

☞ Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Avance de trésorerie sous la forme d'un prêt remboursable du budget principal vers le budget annexe du village de gîtes.

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération du 28 janvier 2023, le Conseil Municipal a créé une régie d'exploitation, budget annexe destiné au Village de gîtes communal à compter de l'exercice comptable 2023. Celle-ci doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Dans l'attente du versement des subventions et des locations, le Maire propose de verser une avance infra-annuelle à hauteur de 300 000 euros afin de pouvoir procéder au paiement des factures.

Vu les articles L 2224-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 2221-69 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 28 janvier 2023 créant un budget annexe du village de gîtes,
Considérant que le budget principal peut, avec l'autorisation préalable du Conseil municipal, verser une avance remboursable à un budget annexe,

DECIDE que l'avance sera remboursée par versement successif 100 000 euros au 1er septembre 2023, 100 000 euros au 1er novembre 2023 et 100 000 euros au 1er décembre 2023, sans application d'un taux d'intérêt.

☞ Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Village de gîtes : actualisation du plan de financement

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient de distinguer sur le montant total H.T. de 340 000 euros concernant le village de gîtes (délibération DE 048_2022 du 23 Septembre 2022) ce qui relève des économies d'énergies du reste des travaux. C'est l'objet du plan de financement ci-après arrêté sur le montant de 339 000 euros H.T.

Afin de mener l'opération dans de bonnes conditions, il est demandé de rechercher les cofinancements au taux maximal.

Au titre des économies d'énergies :

Etat	133 205,40 euros	60 %
Région Occitanie	44 401.80 euros	20 %
Commune	44 401.80 euros	20.00 %
TOTAL	**222 009.00 euros**	**100 %**

Au titre des autres dépenses :

Conseil Départemental	93 592 euros	80 %
Commune	23 398 euros	20 %
TOTAL	**116 991 euros**	**100 %**

☞ Vote à l'unanimité des membres présents ou représenté.

Questions diverses :

- 2e édition « Il y a du Génie dans le désert » dans les territoires ruraux du 24 au 26 avril 2023, organisée par le PETR Sud Lozère, le Département, la Région, l'Etat et l'Europe. Face à la crise écologique, sociale et démocratique, une centaine de Maires, d'élus, de représentants des institutions sont venus sur le territoire accompagnés par des chercheurs afin de se rendre compte sur place des solutions qui pouvaient être explorées dans des communes rurales repérées comme innovantes. Ils étaient 36 à Barre des Cévennes, cette dernière étant maintenant régulièrement citée bien au-delà de la Lozère pour ses projets. Comment la commune envisageait l'avenir dans un contexte de zéro artificialisation nette (ZAN) ?
  Le PLU en cours d'élaboration a servi de fil conducteur à la visite du village.
  Un point important a été consacré à l'éco hameau. (35000 m² au lieu de 1100 m² autorisée par la loi).

  Lors de la réunion de synthèse du 26 avril à l'Institut Agro en présence notamment du Sous-Préfet et de la Présidente du Conseil Départemental, la municipalité de Barre a été évoquée à plusieurs reprises pour sa créativité, ses solutions courageuses visiblement inspirantes pour les participants.

- Vendredi 19 mai : 1er rendez-vous sur le terrain et au Centre d'Incendie et de Secours pour les porteurs de projets intéressés par l'éco-hameau. Début avril, une quarantaine de personnes s'est manifestée. Depuis, un nouvel appel a été lancé avec d'autres retours positifs.
  L'objectif est de permettre aux candidats de découvrir le site, la commune, d'échanger concrètement entre eux et avec tous les élus du Conseil intéressés, d'aborder les aspects juridiques (loyer, bail, ...).
  Il sera évoqué l'accompagnement indispensable tout au long de la sélection pour un coût de 12000

euros environs. Il devra être pris en charge dans la mesure du possible par les candidats. Le soutien financier de la commune devra être discuté. Deux intervenants organiseront cette journée afin qu'elle soit productive avec les élus et les habitants.

Coût de 700 à 800 euros pris en charge par la commune.
Délibération à prévoir.

Fin du Conseil Municipal à 19h32.

Le secrétaire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Jean-Claude AUBERLET

